



**A l'attention des clubs organisateurs
de compétitions de la Ligue de Créteil**

Compte tenu des problèmes soulevés pour l'organisation d'une compétition de ligue avec la mise à disposition du matériel (enrouleurs, appareils de signalisation, pistes), les dispositions suivantes ont été prises à partir du 1^{er} octobre 2014 :

1 - Le matériel de ligue est prêté par ordre de priorité :

- EDJ et championnats de ligue.
- Compétitions IDF organisées par la commission d'armes sur la ligue.
- Eventuellement, circuits nationaux si du matériel est disponible.

2 - Pour toute compétition EDJ, ligue, IDF, l'organisateur se doit d'utiliser le matériel de ligue, il doit obligatoirement en faire la demande par courriel ou courrier. S'il ne le fait pas, la ligue ne participera pas financièrement à la location du matériel extérieur.

3 - Un chèque de caution (2.300 €) est à envoyer à la ligue dès que celle-ci aura donné sa réponse.

4 - Toute attribution de matériel fera l'objet d'une convention signée le jour de mise à disposition du matériel.

5 - Le matériel est à prendre et à rapporter à l'adresse indiquée sur la convention.

6 - Le chèque de caution sera restitué après validation de l'état de fonctionnement du matériel emprunté. (lors de ce retour, il serait souhaitable que le matériel tombé en panne au cours de la compétition soit étiqueté et que son anomalie soit précisée).

7 - En cas de compétitions multiples, si le matériel de ligue s'avère insuffisant, le montant de la location extérieure est pris en charge par la ligue après accord du bureau de la ligue.



**LIGUE ESCRIME
ACADÉMIE CRÉTEIL**

Convention de mise à disposition de matériel

Entre les soussignés

La ligue d'escrime de l'académie de Créteil

Dont le siège social est situé 38-40 rue Saint Simon – 94000 CRETEIL

Représenté par B Dupeyrat en qualité de Président

D'une part.

Et

Le club de.....

Dont le siège social est situé

Représenté par en qualité de

D'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

Une compétition a lieu le à

A cette occasion, la ligue met à disposition du club de..... le matériel d'escrime suivant :

-
-
-

Le matériel est pris et sera rapporté **dans la semaine qui suit l'épreuve** à l'adresse suivante :

- Le Raincy, 26 avenue Thiers, 93340 LE RAINCY (François LAVAZEC au 06.85.21.84.21, email : francois.lavazec@wanadoo.fr)

Un chèque de caution d'un montant de 2.300 euros a été remis à la ligue avant l'enlèvement du matériel prêté. Il sera restitué après validation du parfait état de fonctionnement au retour du matériel emprunté.

Fait à Créteil, le (en 2 exemplaires)

Le Président de ligue de Créteil

M. L Montblanc

(Signature précédée de la mention)

Lu et approuvé

Le représentant du club de

M.

(Signature précédée de la mention)

Lu et approuvé